



# Charte du Conseil d'Administration du Club d'Apnée Immersyon 85



## 1. Préambule

Le club **Immersyon 85**, affilié à la **Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM)**, a pour mission de promouvoir la pratique de l'apnée en toute **sécurité**, dans un esprit **de convivialité, de respect et d'inclusion**.

Le Conseil d'Administration (CA) incarne ces valeurs et veille à ce que chaque décision contribue au **bien-être des adhérents**, à la **préservation du milieu aquatique** et au **développement durable du club**.

Cette charte fixe le cadre de fonctionnement du CA, les devoirs de ses membres, et les principes éthiques qui guident l'action collective.

---

## 2. Les missions du Conseil d'Administration

Le CA d'Immersyon 85 :

- 1.** Met en œuvre les décisions votées en Assemblée Générale.
  - 2.** Définit les orientations pédagogiques, sportives, environnementales et financières du club.
  - 3.** Garantit le respect des **statuts**, du **règlement intérieur** et des **règles de sécurité FFESSM**.
  - 4.** Soutient et valorise les encadrants, bénévoles et responsables de commissions.
  - 5.** Veille à la **sécurité**, à la **formation continue** et au **bien-être** de tous les pratiquants.
  - 6.** Assure une **communication transparente** et une **gestion responsable** des ressources.
  - 7.** Défend l'**intérêt collectif** du club avant toute considération personnelle.
-

### 3. Composition et fonctionnement du CA

- Les membres du CA sont élus démocratiquement par l'Assemblée Générale pour un mandat de 4 ans.
  - Le Bureau (Président·e, Secrétaire, Trésorier·ère) est désigné parmi les membres du CA.
  - Les réunions du CA sont convoquées au moins **trois fois par an**, ou à la demande d'un tiers de ses membres.
  - Les décisions sont prises **collégalement**, à la majorité simple.
  - Les débats internes sont **confidentiels** et les décisions **collectives** sont assumées par tous.
  - Tout membre s'engage à être **actif, disponible et force de proposition** dans la vie du club.
- 

### 4. Valeurs fondamentales du club

Le CA et ses membres s'engagent à promouvoir et incarner les valeurs fondatrices d'Immersyon 85 :

- **Sécurité** : respect strict des protocoles d'encadrement, de prévention des risques et de formation FFESSM.
  - **Bienveillance** : écoute, respect mutuel, esprit d'équipe et valorisation de chaque parcours.
  - **Inclusion** : accueil de tous les publics, sans distinction d'âge, de genre, de handicap, d'origine ou de niveau.
  - **Plaisir et progression** : accompagner chacun vers son équilibre entre performance, détente et plaisir de l'eau.
  - **Respect du milieu naturel** : engagement pour une pratique écoresponsable, respectueuse des écosystèmes aquatiques.
-

## 5. Éthique et responsabilité des administrateurs

Chaque membre du CA s'engage à :

- Respecter la **charte éthique de la FFESSM** et les valeurs de **neutralité** et **d'intégrité**.
  - Agir dans un **esprit constructif**, sans jugement ni conflit d'intérêt.
  - Prévenir toute forme de **harcèlement**, de **violence verbale**, d'**exclusion** ou de **manipulation**.
  - Représenter le club de manière **positive et responsable**, en interne comme en externe.
  - Veiller à la **confidentialité** des échanges et à la **protection des données** des adhérents.
  - Encourager la **formation**, l'**autonomie** et le **développement personnel** des membres.
- 

## 6. Engagement environnemental

Immersion 85 reconnaît que la pratique de l'apnée s'inscrit dans un lien direct et sensible avec le milieu aquatique.

À ce titre, le CA s'engage à :

- Favoriser une **éducation à l'environnement** dans les activités et formations.
  - Sensibiliser les adhérents à la **préservation des océans, lacs et rivières**.
  - Réduire l'impact écologique des activités (mobilité, déchets, consommation d'eau et d'énergie).
  - Soutenir les actions locales de **nettoyage, observation et protection du littoral**.
  - Promouvoir une **sobriété matérielle** et le **réemploi** des équipements quand cela est possible.
- 

## 7. Communication et transparence

- Les décisions du CA font l'objet de **comptes rendus clairs et accessibles** aux adhérents.

- Les échanges internes se déroulent dans un **climat de confiance** et de **respect mutuel**.
  - Les désaccords se règlent **en interne**, dans le dialogue et sans recours public (réseaux sociaux, rumeurs, etc.).
  - Toute communication externe au nom du club doit être **validée collectivement**.
- 

## 8. Engagement individuel

Chaque membre du CA :

- Reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte,
  - S'engage à la respecter dans toutes ses actions,
  - S'engage à **agir pour le collectif** et non pour un intérêt personnel,
  - S'engage à **se retirer** temporairement ou définitivement en cas de manquement à ces principes.
- 

## 9. Adoption et révision

La présente charte a été adoptée par le Conseil d'Administration d'**Immersion 85** le [date]. Elle est révisable à tout moment sur proposition du CA ou d'un tiers des membres, après validation en Assemblée Générale.

---

### ✦ Signatures

Président·e : \_\_\_\_\_

Secrétaire : \_\_\_\_\_

Trésorier·ère : \_\_\_\_\_

Membres du CA : \_\_\_\_\_